



D.2022.10.19.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

7.3- Avenant n°2 à la convention de mise en commun de moyens pour l'activité " gestion de la dette "entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Les enjeux relatifs à la recherche de financements à Toulouse Métropole comme à Tisséo-Collectivités ont conduit Toulouse Métropole et Tisséo-Collectivités à mutualiser leurs équipes dédiées afin de renforcer leurs compétences et leurs moyens.

Chaque entité conserve son autonomie de décision et la maîtrise du pilotage de sa gestion, dans le cadre d'agents spécialisés, qui travaillent pour Toulouse Métropole comme pour Tisséo-Collectivités.

La répartition des charges entre Tisséo-Collectivités et Toulouse Métropole est actualisée chaque année, dans le cadre d'un avenant.

L'avenant n°2 proposé consiste d'une part à mettre à jour le temps réellement passé en 2021 par les agents de Toulouse Métropole pour des missions relevant de la présente convention, et d'autre part à prévoir un volume d'activité 2022, qui donnera lieu à la facturation au titre de l'exercice 2022.

* * *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de mise en commun de moyens pour l'activité de « gestion de la dette » entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités, ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES